

PORTER ATTENTION À CEUX QUI RESTENT

N'hésitez pas à aborder ces sujets avec les gens qui auront à vivre votre départ. Vous pourrez ainsi vous assurer que les arrangements que vous prévoyez conviennent aussi à leurs besoins.

Voilà pourquoi nous vous conseillons de suggérer et non d'imposer une ligne de conduite, selon vos croyances et vos goûts. Avoir une approche responsable, c'est également faire part à vos proches des dispositions préalables prises advenant un décès, afin que ces personnes qui vous sont chères puissent retrouver dans votre geste le respect et l'amour que vous leur portez.



CONTACTEZ-NOUS

Pour en connaître davantage sur ces services, il suffit de prendre rendez-vous avec nos conseillers en planification funéraire qui sauront vous informer sans pression et en respectant vos choix.

Votre coopérative funéraire regroupe un personnel attentif et respectueux capable de répondre soigneusement à vos attentes en ce qui concerne vos volontés funéraires.

Une présentation de votre coopérative funéraire.



Une approche humaine

Vos volontés funéraires

PRÉVOIR ET PLANIFIER



PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



LE RÉSEAU
DES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES

PRÉVOIR ET PLANIFIER

Prévoir ses dernières volontés et établir des arrangements funéraires constituent une mesure responsable qui peut faciliter les choses pour vos proches. Votre coopérative funéraire vous propose deux moyens simples de vous préparer.

L'arrangement funéraire préalable

L'arrangement funéraire préalable (préarrangement) est le moyen le plus connu. Vous faites alors le choix de vos arrangements et en payez le coût au tarif d'aujourd'hui.

Les avantages de cette formule sont nombreux :

- Elle évite à vos proches de prendre des décisions sous le coup de l'émotion et leur épargne de nombreuses formalités et démarches souvent pénibles dans une période aussi difficile.
- Vous décidez du genre de funérailles que vous désirez : funérailles traditionnelles avec exposition suivie de l'inhumation ou de la crémation ou de tout autre mode de disposition.
- C'est également un placement avisé. Les sommes ainsi versées sont confiées en fiducie afin d'assurer la protection de ces montants, et ce, en conformité avec la loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture. En d'autres termes, c'est l'assurance de recevoir demain des services au prix d'aujourd'hui.

Sans obligation de votre part, votre coopérative funéraire peut vous aider à évaluer vos besoins et à faire le choix des rites funéraires qui vous conviennent.

VOTRE ARRANGEMENT PRÉALABLE DÉMÉNAGE AVEC VOUS !

De nombreuses personnes hésitent à prendre un arrangement préalable, ne sachant trop si elles vont habiter la même localité dans 5 ou 10 ans.

Bonne nouvelle ! Grâce à une entente de réciprocité conclue entre 20 coopératives funéraires du Québec, il est maintenant possible de bénéficier des avantages économiques consentis aux membres de toutes les coopératives signataires de l'entente, et de permettre le transfert, sans aucune pénalité, des arrangements préalables d'une coopérative à une autre.

Advenant un déménagement dans une ou l'autre des localités desservies par ces 20 coopératives (présentes dans à peu près toutes les régions avec plus de 100 salons), ces personnes peuvent recevoir de cet établissement l'intégralité des services qui ont fait l'objet de leur arrangement préalable.

LE DÉPÔT DE VOLONTÉS

Le dépôt de volontés est un service gratuit qui vous permet d'exprimer et de déposer vos volontés funéraires en lieu sûr, sans avoir à faire de déboursé maintenant; votre succession réglera les frais le moment venu au prix et aux conditions applicables à ce moment-là.

C'est, de plus, une occasion de considérer les goûts et les besoins de ceux qui auront à vivre votre départ. Peu importe votre décision et la formule choisie, il est important d'en discuter avec vos proches au moment de consigner vos volontés funéraires.

Ce document n'a pas force de loi et constitue une indication à vos proches. Contrairement aux arrangements préalables, il n'offre pas de protection en cas de hausse des prix.

Cette formule est disponible à votre coopérative funéraire et vous pouvez la modifier en tout temps si vous le jugez à propos.

